

# **GUIDE PRATIQUE INTERNATIONAL DE L'ETAT CIVIL**

## **I. AVERTISSEMENT aux lecteurs et aux abonnés**

Le *Guide pratique international de l'état civil* est un ouvrage réalisé et tenu à jour par la Commission Internationale de l'Etat Civil depuis 1985 dans le cadre de sa mission documentaire. Les Editions Berger Levrault, qui assuraient directement la commercialisation tant de l'ouvrage de base que des mises à jour annuelles ultérieures, a décidé, au mois de mars 2001, de renoncer à la publication du *Guide pratique*.

Etant donnée la petite structure de la Commission, pour l'instant, il n'est pas envisagé de poursuivre la commercialisation de l'ouvrage et il n'a pas encore été tranché quant à la diffusion de l'ouvrage sur un support CD-rom ou au maintien d'une publication du *Guide pratique*, version "papier". Toutefois, la CIEC a décidé de continuer à mettre à jour le *Guide pratique* et d'assurer, dans un premier temps, la diffusion des informations qui y sont contenues à travers le site Internet de la CIEC. **Des travaux en ce sens ont débuté, en sorte que l'ensemble de l'ouvrage pourra à l'avenir être consulté librement sur le site, dans une version révisée et harmonisée, pour certains chapitres.** La nouvelle rédaction, qui doit encore être approuvée par les Etats, intègre aussi les informations pour des Etats qui ont adhéré à la CIEC depuis la parution du *Guide pratique* en 1985. **Les réponses des pays sont transformées pour la mise à disposition sur le site internet au fur et à mesure de leur approbation.**

## **II. PRESENTATION du *Guide pratique international de l'état civil***

Le *Guide pratique international de l'état civil* a été rédigé à l'origine comme un manuel destiné aux praticiens de l'état civil. Il contient les réponses, rédigées en langue française, à un questionnaire (voir plus loin, III) recensant tous les problèmes que pose la pratique de l'état civil. Il fournit ainsi une multitude d'informations sur un nombre important de droits étrangers, dans des matières bien plus vastes que son titre ne le laisse présager, ce qui en fait une importante étude de droit comparé en matière d'état des personnes. Il a ensuite été complété par une "*introduction générale*" qui donne un rapide aperçu de l'organisation des services de l'état civil des Etats membres et de plusieurs Etats observateurs (Chypre, Lituanie, Saint-Siège, Slovaquie, Suède).

Outre son intérêt doctrinal, il a pour ambition de faciliter la tâche des officiers de l'état civil des différents pays membres de la CIEC qui ont besoin de connaître les principes qui régissent le statut personnel des étrangers lorsqu'ils sont appelés à recevoir des actes les concernant et, par voie de conséquences, de dispenser ces étrangers de fournir des renseignements et justifications sur le contenu de leurs droits nationaux.

**Le *Guide pratique*, dans sa version publiée et commercialisée par Berger Levrault, contenait les réponses faites par les Sections nationales des douze Etats qui étaient membres de la CIEC en 1985 (Allemagne - Autriche - Belgique - Espagne - France - Grèce - Italie - Luxembourg - Pays-Bas - Portugal - Suisse - Turquie). Les réponses des Etats qui ont adhéré à la CIEC plus récemment [Royaume-Uni (admis en 1996), Pologne (admise en 1998), Croatie et Hongrie (admisses en 1999)] sont en cours d'élaboration et seront intégrées progressivement (voir ci-dessus, I).**

### III. SOMMAIRE du *Guide pratique international de l'état civil*

#### Introduction Générale

- Renseignements d'ordre général
- Textes réglementant l'état civil
- Organisation de l'état civil (officiers de l'état civil - contrôle et surveillance de l'état civil)
- Registres de l'état civil (différentes sortes de registres - tenue à jour des registres - force probante des actes)
- Documents délivrés à partir des actes
- Consultation des registres
- Adresses utiles

#### Questionnaire

##### 1. ORGANISATION GENERALE

- 1.1. Evolution historique
- 1.2. Organisation de l'état civil
- 1.3. Etat civil consulaire
- 1.4. Observations particulières

##### 2. REGLES COMMUNES AUX DIVERS ACTES DE L'ETAT CIVIL

- 2.1. Etablissement des actes de l'état civil
- 2.2. Rectification - Annulation - Reconstitution - Suppléance
- 2.3. Transcriptions et inscriptions
- 2.4. Enonciations ultérieures
- 2.5. Copies et extraits des registres
- 2.6. Livret de famille

##### 3. NAISSANCE ET FILIATION

- 3.1. Naissance
- 3.2. Filiation maternelle
- 3.3. Légitimité et légitimation
- 3.4. Reconnaissance
- 3.5. Possession d'état
- 3.6. Procréation médicalement assistée
- 3.7. Adoption
- 3.8. Textes

##### 4. MARIAGE - SEPARATION DE CORPS - DISSOLUTION DU MARIAGE

- 4.1. Mariage: généralités
- 4.2. Mariage: conditions
- 4.3. Mariage: célébration
- 4.4. Acte de mariage
- 4.5. Séparation de corps
- 4.6. Divorce - Inexistence - Nullité

##### 5. DECES - ABSENCE

- 5.1. Décès
- 5.2. Absence
- 5.3. Présomption de décès

##### 6. NATIONALITE

- 6.1. Acquisition
- 6.2. Renonciation
- 6.3. Perte
- 6.4. Réacquisition
- 6.5. Preuve
- 6.6. Conventions internationales
- 6.7. Textes

##### 7. NOM - PRENOM

- 7.1. Nom des enfants
- 7.2. Nom des époux
- 7.3. Changement de nom
- 7.4. Prénom

##### 8. ETAT CIVIL EN DROIT INTERNATIONAL

- 8.1. Etat civil des nationaux à l'étranger
- 8.2. Etat civil des étrangers sur le territoire national
- 8.3. Décisions étrangères
- 8.4. Réfugiés et apatrides

##### 9. INCAPACITES

- 9.1. Minorité et émancipation
- 9.2. Majeurs protégés